CONTRAT DE SAILLIE SAISON 2021

CAPRICE DE LAUME

VENDEUR :	ACHETEUR :
EARL ELEVAGE LONGANE 5,Tesvelle 50240 Saint Aubin de Terregatte 06 08 93 43 92 / 06 73 15 77 36 elevage.longane@gmail.com	Nom : Adresse : Tél : Email :

CONDITIONS DE VENTE

L'acheteur achète au vendeur une carte de saillie de l'étalon Caprice de Laume aux conditions suivantes :
En IAC, (frais de transport de semence à la charge de l'acheteur).

1ère Fraction: RESERVATION

- 220 € TTC (dont TVA 10%) correspondant à l'acompte (non reportable)

2ème Fraction : SOLDE

- 440 € TTC (dont TVA 10%) garantie poulain vivant à 48H

- L'acheteur s'engage à avertir le vendeur par courrier simple à l'automne du résultat de saillie et de la date prévue de poulinage, Il s'engage ensuite à régler la facture de solde dans les 8 jours suivant le poulinage ou à aviser officiellement le vendeur si la jument n'a pas donné naissance à un poulain viable.

- La déclaration de naissance nécessaire à l'inscription au Stud-book ne sera transmise qu'une fois les frais de monte réglés.

- Tout retard de paiement entraînera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal.

.

CONDITIONS D'UTILISATION

La saillie est réservée pour la jument,, N° Sire,,

Origines,,,

La jument sera inséminée en IAC au centre,,

adresse du centre : ,,,

J'accepte les conditions de vente et je m'engage à payer les montants dus .

L'acheteur (porter la mention « lu et approuvé ») Le vendeur

Fait à :
Le :